



© DR

La défense et l'amélioration, notamment par la démocratisation, des services publics n'est pas et ne doit pas être l'affaire des seuls fonctionnaires. Le débat doit être celui des citoyens, des usagers, des personnels et des élus. Contrairement aux mensonges gouvernementaux ce débat n'a pas lieu. Pour le Président de la République et le Gouvernement, il ne s'agit pas de faire mieux, mais bien d'en finir avec un modèle social, certes imparfait, construit par les luttes depuis notamment la Libération. Tous les sondages montrent l'attachement et la satisfaction des usagers. Mais, ils mettent aussi en évidence leurs exigences de changements, de contrôle démocratique, d'amélioration du fonctionnement, la redéfini-

tion d'objectifs. C'est pourquoi l'appel « le service public est notre richesse ! mobilisons-nous » a été lancé par un large rassemblement de syndicalistes, chercheurs, responsables d'associations d'usagers, de défense des droits de l'homme. Ils souhaitent mettre le débat au cœur de la cité, c'est pourquoi ils s'adressent à vous : mobilisons-nous ! Avant qu'il en soit trop tard. La fonction publique, de même que l'ensemble du service public, participe activement au développement de l'économie française. Elle n'est pas un frein à l'essor économique mais un atout supplémentaire pour la compétitivité de notre pays. La qualité des personnels, l'efficacité et la réactivité d'intervention ainsi que sa constante évolution font de la France un des pays dans lequel la pro-

ductivité est la plus importante au monde. L'expérience anglaise a démontré combien la casse des services publics était dangereuse et combien il était long et difficile de remonter la pente ! Les politiques du FMI dans les pays qui eux sont réellement en « faillite » (Argentine dernièrement), qui tuent les politiques publiques et cassent les services montrent toute leur nocivité. Il est difficile de reconstruire ce qui a été rasé. Nous appelons toutes celles et tous ceux qui se battent pour la défense de l'hôpital, de l'école, des transports, des services publics de proximité (eau, déchets, petite enfance...), de l'énergie, des communications à mettre leurs expériences, leurs pratiques en commun pour construire des états généraux des services publics.

Réforme fiscale

On le sait : les ressources de la Fonction publique - en tout cas, celles de la territoriale et de l'état - reposent essentiellement sur les prélèvements fiscaux. En la matière, la vraie réforme, consistant à mieux répartir l'impôt en imposant davantage ceux qui en ont les moyens, reste entièrement à faire. Au contraire, ces dernières années, c'est le chemin inverse qui a été emprunté ! La baisse des impôts est la rengaine de tous les ministres des finances depuis 2002. Les mesures d'allègements avoisinent les 40 milliards d'euros de manque à gagner pour le budget de l'état. Ces allègements profitent avant tout au plus fortunés (10 % des Français les plus riches ont bénéficié de plus des deux tiers des allègements) et aux entreprises.

Un fardeau pour les jeunes ?

La dette s'élève à près de 1200 milliards d'euros soit **19 000** euros par habitant ! Il s'agit bien d'un transfert générationnel.

MAIS :

- « le nouveau né hérite d'une dette publique mais... aussi d'actifs publics : routes, écoles, maternité, équipement sportifs... » n'est-il pas juste qu'il rembourse à la génération précédente ses dépenses de santé et d'équipements collectifs ?
- Les administrations publiques ont à leur actifs **30 000** euros par habitant. Il serait donc tout aussi juste de dire que chaque enfant hérite de **11 000** euros accumulés par les générations précédentes.

Voir « faut-il réduire la dette publique ? » Jérôme Créel et Henri Sterdyniak

En 2008, les niches fiscales représentent :

- **73 milliards** soit près de 27 % des recettes fiscales nettes de l'État.
- **116 des 1 000 contribuables** les plus riches (en 2006) ont réduit leurs impôts de 93 %.
- Parmi les **10 000 les plus riches**, 150 n'ont pas payé d'impôts.
- Parmi les **100 les plus riches**, plusieurs se sont vus rembourser 230 € alors que leur revenu approchait les 12 millions d'euros.

Une autre répartition des richesses est possible et nécessaire !

Pour ceux qui en douteraient encore, il faut l'affirmer sans détour : la France est un pays riche. C'est même un des plus riches du monde. Le problème, c'est que la répartition des richesses - produites par le travail - est particulièrement injuste. Depuis la suppression de l'indexation des salaires par rapport aux prix décidée en mai 1983 (Delors, engagement à Bruxelles) la part des salaires dans le PIB a régressé de 9,6 % pour la France, représentant un transfert au détriment du travail de quelque 150 milliards d'euro !

500 personnes possèdent une fortune supérieure de près de 50 % à l'ensemble des salaires, primes et pensions versés annuellement à tous les agents de la fonction publique.

L'écart entre le niveau de salaire moyen des couches les plus favorisées et celui du bas de l'échelle est :

- De 2,25 en moyenne dans l'Union à 25.
- 1,83 au Danemark et 1,79 en Suède.
- 2,39 au Royaume-Uni.
- En France de 2,56 !

Pour tout contact : contact@service-public-notre-richeesse.fr

LE SERVICE PUBLIC EST NOTRE RICHESSE

Mobilisons-nous !

L'appel « **Le service public est notre richesse, mobilisons-nous !** » a été lancé le 17 avril 2008 par la CGT, la FSU et Solidaires sur le plan syndical, Anicet Le Pors (ancien ministre de la Fonction publique), Jean-Pierre Dubois de la LDH, Aurélie Trouvé d'ATTAC, Yves Salesse de Copernic et Bernard Defaix pour la Convergence nationale des services publics, il a immédiatement, et souvent avec enthousiasme, été signé par soixante personnalités représentatives d'associations (ATTAC, Droits devant, la FCPE, ACLefeu...); des élus et des dirigeants de partis politiques du PS, du PC, des Verts, de la LCR; des chercheurs en sciences sociales comme Jean Gadrey, Robert Castel, Catherine Mills, Danielle Tartakowsky ou Henri Sterdyniak.

Des médecins Patrick Peloux, André Grimaldi; des artistes comme Didier Daeninckx.

Il a atteint à ce jour plus de **60 000 signatures** électroniques et papier.

La liste complète est sur le site <http://service-public-notre-richesse.fr> où vous pouvez signer. Une première remise officielle auprès des plus hautes autorités de l'État est envisagée cet automne.

Relever le défi !



La proposition du président de la République de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est infondée, irrationnelle et antisociale.

Infondée, car, selon le très officiel Centre d'analyse stratégique, il y a en France 93 agents publics pour 1000 habitants, au même niveau qu'au Royaume-Uni ou au Canada, et bien en dessous du taux d'administration de pays comme le Danemark (154 pour 1000). Il n'y a donc pas trop de fonctionnaires en France qui, à cet égard, se situe dans la moyenne des pays développés.

Irrationnelle, car la RGPP ne repose sur aucune analyse scientifique des besoins en services publics et des moyens qui devraient leur correspondre. La plupart des organes de rationalisation et d'évaluation des politiques publiques ont d'ailleurs été supprimés ou sont menacés (Commissariat général du Plan, Conseil national d'évaluation, perspective d'éclatement du CNRS).

Antisociale, car elle participe d'un démantèlement de la conception française du service public et de la fonction publique. Primauté est donnée au contrat sur la loi, au métier sur la fonction, à la performance individuelle sur l'efficacité sociale; avec en perspective le démantèlement du statut général des fonctionnaires. C'est la vérité des comptes, l'approche scientifique et le pacte républicain qui sont en cause. Relevons le défi!

Anicet Le Pors

Ancien ministre de la Fonction publique

« En finir » avec l'égalité ?



« **En finir** » : la « rupture » obsession du gouvernement Sarkozy...

En finir avec le « **modèle social** » du Front populaire, du Conseil national de la Résistance et de la Libération ? La Sécurité sociale, les entreprises nationales, des services publics accessibles à tous ? Un droit qui protège contre

l'inégalité du rapport salarial ? « En finir » avec le compromis social qui a permis, grâce à tant de luttes, d'atténuer l'injustice du marché.

Ce modèle social ne « **marche pas** » ? Est-ce aux pyromanes de blâmer l'incendie ? Les finances publiques sont sans cesse rognées, les moyens des services publics toujours plus restreints, les privatisations et le démantèlement du secteur public présentés comme autant de progrès... ce qu'ils sont pour les privilégiés qui peuvent s'offrir les services privés de remplacement, mais pas pour tous ceux qui pâtissent de l'explosion des prix de l'eau, du gaz ou du téléphone.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Les services publics ont besoin non de déconstruction et de dénigrement, mais de modernisation pour affronter les enjeux actuels de la cohésion sociale. Le choix n'est pas entre « conservatisme » et « réforme », mais entre « en finir » avec les solidarités et « construire » ensemble l'égalité.

Jean-Pierre Dubois

Président de la Ligue des Droits de l'Homme



MOINS DE FINANCEMENTS, MOINS D'EM

Des réformes de structure d'un côté : réforme de la carte judiciaire, fusion Direction Générale de l'autonomie des universités, administrations centrales resserrées, services déconcentrés aux collectivités locales, réforme de la carte hospitalière... des projets de réforme du statut. La cohérence des politiques mises en œuvre est totale.

LA CARTE DES SUPPRESSIONS

En novembre 2004, 260 élus de la Creuse démissionnent pour dénoncer la fermeture de plusieurs perceptions.

En Charente, dans les hautes Alpes et de nombreux départements la disparition des bureaux de Poste, des trésoreries, des gendarmeries... contribuent à la désertification ou la ghettoïsation des territoires.

C'est le tour des hôpitaux : selon la Fondation hospitalière de France (FHF), 235 hôpitaux sont « vulnérables », dont une centaine de services chirurgicaux particulièrement menacés par une activité inférieure aux seuils du ministre de la Santé, une non-conformité aux normes de qualité ou de sécurité sanitaire ou encore un personnel trop réduit. Les mouvements de protestation du personnel hospitalier sont de plus en plus soutenus. Valréas (Vaucluse), Carhaix (Finistère), Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), Lannemezan (Hautes-Pyrénées)...

De la justice : 319 tribunaux (grande instance et instance, commerce, prud'hommes) seront supprimés.

Et si l'armée n'est en effet pas là pour « l'aménagement du territoire », les 54 000 suppressions d'emplois, la fermeture de quelque soixante-cinq sites de l'armée de terre et de l'air posent pour certaines régions déjà sacrifiées sur le plan industriel des questions d'avenir.

La RGPP (Révision générale des politiques publiques)
 « Je dois le dire devant tous les élus qui sont présents : la réforme de l'État, cela supposera que nous soyons conscients que la réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnels, moins d'État sur son territoire. »
François Fillon aux Réformateurs
 le 10

Car si tous ces « réformateurs » sont radicaux à l'assemblée, dans leur circonscription ils le sont beaucoup moins face à leur maternité, leur tribunal, leur caserne, leur gare, leur école...

La RGPP illustre les politiques libérales engagées dans tous les pays où on s'est attaqué aux services publics. Ce sont d'ailleurs les mêmes bureaux d'études – majoritairement anglo-saxons – qui officient. Partout, il faudrait faire la place au secteur privé pour les activités solvables. Les nouvelles fonctions de l'État seraient, avec des formes plus centralisées et autoritaires, d'assurer essentiellement la régulation du marché et le contrôle social.

L'INTERVENTION PUBLIQUE LOCALE MENACÉE

La RGPP se concrétise localement par un vaste plan de réduction des moyens de l'intervention publique.

À l'État, le niveau régional devient « le niveau de droit commun du pilotage des politiques publiques dans les territoires », mais que restera-t-il des services départementaux pour leur mise en œuvre ? Une restructuration brutale des services est engagée. Nombre de missions ne seront plus assurées ou privatisées. Une nouvelle direction dite de la « cohésion sociale » est créée mais seulement pour certains départements, ainsi le droit ne serait plus le même partout !

Le préfet dépendant du ministre de l'Intérieur deviendrait tout puissant.

À l'Hospitalière, le rapport Larcher préconise un plan d'économies de 5 milliards d'euros se traduisant par une réduction du nombre d'établissements de santé au détriment notamment des territoires les moins peuplés. Dans la fonction publique territoriale, la réduction brutale des dotations de l'État ne peut qu'entraîner un recul des services publics territoriaux et un accroissement des inégalités de ressources entre collectivités. Pourtant le rôle des services de l'État devrait être d'assurer partout l'unicité des principes de fonctionnement du service public et de garantir l'égalité d'accès et d'usage à tous les citoyens. D'ores et déjà, des droits fondamentaux ne sont pas assurés, par exemple pour le logement.

Qu'en sera-t-il demain pour la santé ? Des besoins nouveaux se font jour, ainsi pour le droit à la communication, l'aide aux personnels âgés, la petite enfance...

Cela suppose le maintien et le développement d'un réseau de services publics de proximité et de qualité. Ces services doivent permettre un accueil amélioré des usagers et un traitement optimal de leurs demandes.

Les usagers, les élus doivent pouvoir être informés et associés à l'organisation et au fonctionnement des services avec la mise en place de commissions de services publics à tous les niveaux.

EMPLOIS, MOINS DE SERVICES PUBLICS

Générale des Impôts/Comptabilité Publique, loi sur très fusionnés, réduction des dotations de l'État statut de la fonction publique de l'autre...

s publiques)

présents ici : la
nyons courageux,
entre nous
de personnel,

ormateurs de l'UMP,
le 10 octobre 2008

l'assemblée, dans leur
face à la fermeture de
ur gare, leur trésorerie,

La RGPP c'est aussi...

L'assurance maladie : faire payer les malades souffrant d'affections de longue durée !
« La troisième orientation concerne le traitement et la prise en charge des affections de longue durée (ALD).

Ce type de soins absorbe 40 % de l'ensemble des dépenses de santé et explique 70 % de leur croissance. Or, cette catégorie est loin d'être homogène quant à la gravité de la maladie ou à l'importance du reste à charge pour le malade.

Dans ces conditions, la justice et l'efficacité des remboursements doit être questionnée de manière globale, que ce soit dans le cadre d'une réflexion sur le "bouclier sanitaire" ou dans le cadre d'un autre dispositif. »

La remise en cause des politiques publiques

Les fusions, privatisations ne sont pas seulement des questions de structures. Elles ont des conséquences immédiates en terme de réduction des missions de service public. Par exemple, si l'État renforce son contrôle social sur les populations, en revanche il théorise un grand libéralisme pour les entreprises à qui il faut a priori « faire confiance ». Ainsi, dans le domaine de la sécurité alimentaire. Jusqu'à ce jour en France, les services officiels étaient responsables et garants du respect des réglementations de la production à la remise au consommateur final. Avec le nouveau « paquet hygiène », qui applique les directives européennes, les services de l'État seront toujours garants du respect de la réglementation mais transféreront une partie de la responsabilité aux industriels eux-mêmes. Ceux-ci en s'appuyant sur des réseaux de labos privés (pseudo-indépendants), sur la mise en place de systèmes garantissant la maîtrise des processus de fabrications (délivrés par des entreprises privées) s'engageront à garantir la salubrité de leurs produits. Pourquoi s'inquiéter ?

Un coup de main à TF1

Le 8 janvier 2008, Nicolas Sarkozy a porté une attaque d'une gravité extrême contre l'audiovisuel public en décidant brusquement de l'arrêt de la publicité.

Le 25 juin 2008, il a confirmé que l'estocade serait portée dès le 1^{er} janvier 2009 :

France Télévisions n'aura plus les moyens de se financer.

Son président sera nommé par l'exécutif.

Télespectateurs, vous payerez deux fois : la redevance, et les taxes sur la téléphonie mobile et internet.

Et surtout, vous aurez le choix entre des télévisions privées gavées de publicité à la botte du pouvoir, et des télévisions publiques privées de publicité, sous-financées, à la botte du pouvoir.

C'est une attaque contre la démocratie et le pluralisme de l'information !

Les effectifs de la fonction publique, ce sont au 31 décembre 2005 :

- Un total de **5 179 millions d'agents**, militaires compris (350 000).
- **2,543** pour l'État.
- **1,613** pour la Territoriale.
- **1,023** pour l'Hospitalière.

Sur ce total, environ 1 million d'agents sont non titulaires.

LE STATUT PRINCIPAL OBSTACLE !

Pour « réussir » cette casse des services publics et ces mutualisations des agents, il faut en finir avec un obstacle majeur qui est le statut de la fonction publique.

C'est pourquoi, tout en affirmant la main sur le cœur « pas toucher au statut », la loi sur la mobilité s'attaque directement au statut des fonctionnaires.

S'appuyant sur la revendication forte du droit à la mobilité le gouvernement met en place une série de mesures qui ne visent qu'à faciliter la mobilité subie et non choisie, liée aux suppressions ou réorganisations de services, aux suppressions de missions, aux redéploiements. Par exemple, avec les primes encourageant la mobilité ou accompagnant la réorganisation des services, ou la création d'une indemnité de départ volontaire. Plus globalement, c'est en projet de précarisation sans précédent pour tous les agents de la Fonction publique.

La RGPP vise aussi à accroître les échanges public-privé en terme de recrutement. C'est une remise en cause du statut de la fonction publique, de la protection, de la neutralité, et de l'indépendance, qu'il confère aux fonctionnaires.

Le statut n'est en aucun cas un privilège accordé aux fonctionnaires. Porteur de droits et de devoirs, il constitue le socle d'une Fonction publique accessible à tous, il garantit les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et donne à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité.